

Service Prévention des Risques Techniques
Affaire suivie par :NB
Tél : 04 88 17 88 86
ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 29 JAN. 2024

Monsieur,

Votre installation située ZAC du Plan sur la commune de LE THOR (84250) a fait l'objet d'un contrôle de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) le 04 mai 2023.

Ce contrôle a donné lieu à deux arrêtés préfectoraux le 29 août 2023 mettant en demeure votre société de régulariser la situation administrative de son installation située 460, chemin de Mejean sur la commune de LE THOR (84250), de suspendre la réception de véhicules dans le cadre des activités liées à la rubrique 2712-1 de la nomenclature ICPE, et de faire cesser l'atteinte à l'environnement en remettant l'ensemble des véhicules et épaves ainsi que les pièces détachées et accessoires associés stockés sur la parcelle section OA n°259 de la commune de LE THOR (84 250) à un centre de traitement de véhicules hors d'usage agréé.

L'inspection des installations classées a effectué une seconde visite du site le 29 novembre 2023 afin de vérifier le respect des arrêtés préfectoraux susmentionnés. Il apparaît, suite aux constats de cette dernière, que vous avez satisfait aux prescriptions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure du 29 août 2023 en cessant toutes activités liées aux VHU et en évacuant tous les véhicules hors d'usage présents vers le centre agréé de la société ROSSI.

Par conséquent, **les arrêtés préfectoraux de mise en demeure du 29 août 2023 ont été suivis d'effet.**

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
le Directeur Départemental adjoint,

Silvain TRAYNARD

Monsieur Dimitri ORS
460, chemin du Mejean
84250 LE THOR

copie : UID Vaucluse – Arles DREAL PACA

Services Etat en Vaucluse
DDPP - SPRT - 84905 AVIGNON CEDEX 09
Tél : 04 88 17 88 00
Mail : ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr